

NOTE POUR LA SÉANCE DU 5 AVRIL 1898

Le Secrétaire signale dans le Bulletin archéologique (1896, 3^e livr.), de M. Pilloy ;

1^o Boucle avec inscription découverte à Anguilmcourt-le-Sart ;

2^o Le *Cartulaire de la cathédrale d'Amiens*, utile et intéressante publication.

3^o Dans les Annales de 1896, page 43, M. Corlieu, en faisant don d'un volume : *Coup d'œil sur l'Histoire du Valois*, par M. de Fleury, ancien préfet, rappelait ce que ce volume avait d'intéressant pour nous, puisqu'une partie du Valois faisait partie de notre circonscription. Or, le volume du Comité de Senlis (1896), renferme une suite « Antiquités du Valois », avec des notes dues à un savant archéologue, M. Guizot — que je crois être le petit-fils de l'ancien et célèbre ministre du roi Louis-Philippe, — La Châtellenie de La Ferté-Milon « qui était un bailliage avec seigneurie particulière » y figure (page 51 à page 70) avec tout ce qui constitue son histoire, sa juridiction, ses fiefs, revenus, offices, etc. Cette histoire des antiquités du Valois avait pour auteur Antoine Bataille, procureur du Roi au bailliage et duché de Valois, décédé le 11 novembre 1608, et inhumé dans l'église Saint-Denis de Crépy, Le président Minet a fait paraître (1743), principalement pour Crépy, sa résidence, la plus grande partie de l'histoire d'A. Bataille. Je ne mentionne cet ouvrage que pour annoncer que M. Guizot se propose de publier, les antiquités du Valois, en y comprenant La Ferté-Milon, et en relevant les inexactitudes commises par Cartier dans son

histoire. Un autre archéologue, de grande valeur M. Caix de Saint-Agnan, joint à propos de Cartier, une critique très vive à celle que présente M. Guizot, ce débat nous intéresse et notre Société sera mise au courant des travaux qui vont être tentés.

Or, par une bonne fortune quasi-inespérée, en cherchant à débrouiller quelques documents de la collection Joursanvault, j'ai été assez heureux pour rencontrer une pièce qui concerne un Vitart et non un des moindres au point de vue du bien qu'il a fait ici. Il s'agit de Nicolas Vitart, un bienfaiteur insigne de notre Hôtel-Dieu.

Le 31 juillet 1628, le roi Louis XIII instituait à Château-Thierry une deuxième charge de Conseiller aux Aides en faveur de Nicolas Vitart; l'édit avait été publié au mois de juin précédent. Le roi se trouvait alors au « camp devant la Rochelle » avec le cardinal Richelieu. La ville fut prise l'année suivante.

Les frais qu'avait exigés cette guerre et notamment la construction de la digue gigantesque qui fermait le port avaient déterminé le monarque et son puissant ministre à lever de nouveaux impôts, de là institution de nouveaux Conseillers aux Aides.

L'édit portait, en effet, que « deux offices de conseillers élus seraient érigés en chacune des élections du Royaume ». La vente de la charge d'une part; de l'autre, les impôts nouveaux dont les collecteurs étaient chargés de presser la rentrée devaient s'ajouter aux ressources de l'état et permettre au grand ministre de mener à bonne fin un des trois projets que sa politique habile avait formés.

MOULIN.
